

le cas. En réalité, le premier ministre disait l'autre jour tout bonnement qu'on pourrait prétendre...

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur...

**L'hon. M. Drew:** Monsieur l'Orateur, je prononce un discours et j'ai l'intention de le faire sans être interrompu.

**M. l'Orateur:** Si le chef de l'opposition ne signifie pas son assentiment en reprenant son siège, il ne faut pas l'interrompre.

**Une voix:** Asseyez-vous.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je suis certain que l'honorable député sait que je ne me lève pas afin de lui poser une question.

**Une voix:** Pourquoi vous levez-vous? Pour prononcer un discours?

**L'hon. M. Martin:** Je pose la question de privilège. J'ai signalé que l'honorable député avait oublié que le gouvernement fédéral a appliqué la plupart des propositions relatives à la sécurité sociale.

**Une voix:** Asseyez-vous.

**L'hon. M. Martin:** Les deux tiers. Puis le chef de l'opposition...

**Une voix:** Asseyez-vous.

**Une voix:** C'est un discours.

**M. l'Orateur:** Il est impossible de savoir si le ministre expose vraiment une question de privilège. Son préambule semble long mais, tant qu'il y aura des interruptions, je ne pourrai savoir si le ministre expose vraiment une question de privilège. Je tiens à affirmer tout de suite que, si le ministre désire exposer une question de privilège, il en a le droit.

**Une voix:** Qu'il s'explique.

**M. l'Orateur:** Cependant si sa question de privilège n'en est pas vraiment une, il enfreint le Règlement, qui interdit à un honorable député d'interrompre celui qui a la parole.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, quand je me suis levé, j'ai dit que je posais la question de privilège.

**Une voix:** De quoi s'agit-il?

**L'hon. M. Martin:** Voici ma question de privilège. Mon honorable ami a déclaré que je sais fort bien que ce que j'ai dit n'est pas vrai. Je dois sûrement avoir le droit d'invoquer la question de privilège afin d'affirmer à la Chambre que ce que j'ai dit est vrai. Maintenant, à l'appui de mes paroles...

**Une voix:** Maintenant, pas de discours!

[L'hon. M. Drew.]

**M. l'Orateur:** En affirmant que ce qu'il sait être exact l'est effectivement, le ministre a parfaitement le droit d'exprimer son opinion en invoquant la question de privilège. Je suis certain que le chef de l'opposition ne voudrait pas prétendre que le ministre affirme une chose qu'il sait ne pas être vraie.

**L'hon. M. Drew:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit qu'il n'en était pas ainsi, et je le répète. Je ne puis m'empêcher de songer à quel point ce serait magnifique si, dans n'importe quelle circonstance le ministre était appelé à rédiger un document pour qu'il soit étudié par un comité de la Chambre. S'il avait cité des chiffres manifestement inexacts, et si quelqu'un avait apporté une rectification, il poserait immédiatement la question de privilège et dirait: "On affirme que je ne dis pas la vérité". Non, monsieur l'Orateur, je ne m'adresserai pas au ministre car je sais que cela déclencherait un flot de paroles mais je tiens à lui signaler que la question en jeu porte sur des mesures d'hygiène publique qui ont été étudiées à cette récente réunion et que beaucoup de détails ne nous ont pas été communiqués. D'après le chiffre qu'il vient de nous donner, les calculs du ministre sont tout à fait inexacts.

Quoi qu'il en soit, je tiens à m'arrêter sur un point. Le premier ministre a signalé, en passant, que certaines gens pourraient prétendre que des économies sont possibles, mais il a dit que le Gouvernement fait tout ce qu'il peut en ce sens. Quel que soit le bien accompli par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, je signale que la division de la publicité de ce ministère est un des services où des économies appréciables pourraient être effectuées.

Bien des gens au Canada croient réellement que le programme canadien d'hospitalisation est le fruit de la générosité du très affable et souriant ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). Je voudrais qu'il fût possible de publier le harnard sur disques plutôt que sur papier, car la page imprimée n'indique pas que presque tous les députés libéraux ont applaudi bruyamment à cette déclaration. La raison en est claire. Ils s'imaginent que c'est vrai. On voit jusqu'à quel point ils ont avalé la mythologie libérale. Ils applaudissent, je le sais,—en le disant, je fais plus que me conformer officiellement au Règlement,—parce qu'ils croient avoir vraiment accompli ces choses.

Voyons cependant ce qui arrive dans le cas de l'hospitalisation. Mettons qu'un lit de traitement coûte \$15,000. Le gouvernement fédéral verse \$1,000, soit le quinzième. Cependant, à cause de cette publicité forcée,